



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 45

#### TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage fortement de veiller à ce que les résidents de Rivers et des régions avoisinantes aient accès à des soins actifs et à des services d'urgence dans leur hôpital local et de respecter sa promesse de garder l'hôpital de Rivers ouvert, et afin que le ministre de la Santé envisage de trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de professionnels de la santé dans les régions rurales du Manitoba. (M. Wallis, R. Collins, S. Bradley et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (B. Gilleshammer, R. Montebruno, T. Schatkowsky et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (E. Johnston, G. Balderstone, G. Bishoff et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique ministérielle selon laquelle un montant d'argent réduit est versé lorsque l'hébergement et les besoins particuliers des patients sont pris en charge à la maison par un membre de la famille plutôt que par un fournisseur de soins de santé hors de la maison familiale et qu'elle envisage d'examiner au cas par cas les avantages de payer les membres de la famille pour subvenir à la maison aux besoins particuliers des personnes à charge plutôt que de les placer dans des établissements. (M. Hiebert, D. Cimarno, L. Penner et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement du Manitoba envisage d'adopter des principes comptables généralement reconnus quand il fait état des comptes budgétaires du Manitoba. (D. Miller, D. Forsyth, L. Billows et autres)

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du Comité, du 24 mars au 10 mai 2005 :

### EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 18 avril 2005 examine le budget du ministère des Services à la famille et du Logement, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M<sup>me</sup> TAILLIEU recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 27 avril 2005 examine le budget du ministère des Finances, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. HAWRANIK recommandant que l'alinéa 7.1a) soit amendé de sorte que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 27 avril 2005 examine le budget du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. SCHULER recommandant que l'alinéa 3.1a) soit amendé de sorte que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 2 mai 2005 examine le budget du ministère de la Gestion des ressources hydriques, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. PENNER recommandant que l'alinéa 25.1a) soit amendé de sorte que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 19 contre 31.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 2 mai 2005 examine le budget du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. LOEWEN recommandant que l'alinéa 21.1a) soit amendé de sorte que le traitement du ministre soit réduit à 4,99 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 20 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 3 mai 2005 examine le budget du ministère de la Santé, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M<sup>me</sup> STEFANSON recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 20 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 5 mai 2005 examine le budget du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. LOEWEN recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 0,50 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 9 mai 2005 examine le budget du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, un vote par oui ou non est tenu sur la motion proposée par M<sup>me</sup> DRIEDGER voulant que le ministre soit blâmé pour avoir refusé d'être direct et de rendre des comptes alors qu'il répondait à des questions qui portent sur le projet d'aménagement illégal de la division scolaire de Seven Oaks. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 10 mai 2005 examine le budget du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, un vote par oui ou non est tenu sur la motion proposée par M<sup>me</sup> DRIEDGER voulant que le ministre soit blâmé pour avoir refusé de faire toute la lumière sur le projet d'aménagement illégal de la division scolaire de Seven Oaks. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 32.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SIX MILLIONS CINQUANTE-HUIT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Autres dépenses de l'Assemblée ..... 6 058 100,00 \$

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du vérificateur général ..... 4 881 100,00 \$

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau de l'ombudsman ..... 2 476 900,00 \$

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du directeur général des élections ..... 1 254 500,00 \$

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du protecteur des enfants ..... 743 500,00 \$

1.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 170 900,00 \$

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS SIX CENT DEUX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Administration ..... 2 602 100,00 \$

2.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 14 600,00 \$

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Politique et gestion..... 7 991 300,00 \$

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT SEPT MILLIONS CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu ..... 107 117 400,00 \$

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Développement et innovation de l'industrie agricole ..... 18 639 500,00 \$

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUARANTE MILLIONS QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Développement rural et agroalimentaire ..... 40 081 700,00 \$

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 533 800,00 \$

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Administration et finances ..... 5 792 000,00 \$

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT QUATRE MILLIONS DEUX CENT DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice criminelle ..... 104 202 600,00 \$

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice civile ..... 25 284 300,00 \$

**Mercredi 11 mai 2005**

---

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT CINQ MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Services correctionnels ..... 105 759 600,00 \$

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUARANTE ET UN MILLIONS DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Tribunaux..... 41 234 700,00 \$

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION NEUF CENT DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 1 910 400,00 \$

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SOIXANTE-QUATORZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUTRES FRAIS sous le poste :

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais..... 74 255 300,00 \$

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS CENT QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Administration et finances ..... 2 104 700,00 \$

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION HUIT CENT DOUZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Trésorerie ..... 1 812 600,00 \$

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SIX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Contrôleur ..... 6 849 400,00 \$

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUINZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Taxes et impôts ..... 15 886 500,00 \$

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Relations fédérales-provinciales et recherche ..... 3 247 100,00 \$

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE CENT SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Assurance et gestion des risques ..... 407 800,00 \$

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SIX MILLIONS QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Secrétariat du Conseil du Trésor ..... 6 095 700,00 \$

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de ONZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Consommation et corporations ..... 11 277 600,00 \$

7.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CENT CINQ MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 4 105 600,00 \$

7.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQUANTE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Paiement net des crédits d'impôt..... 50 342 400,00 \$

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de ONZE MILLIONS CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Administration et finances ..... 11 133 800,00 \$

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX CENT SEPT MILLIONS TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Emploi, revenu et logement ..... 207 039 900,00 \$

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services aux personnes handicapées..... 372 279 300,00 \$

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services à l'enfant et à la famille..... 245 356 700,00 \$

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT VINGT-SEPT MILLIONS NEUF CENT TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Prestations des services dans les communautés ..... 127 934 700,00 \$

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ MILLIONS CINQ CENT TRENTE-QUATRE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 5 534 000,00 \$

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS SIX CENT SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Administration et finances ..... 3 607 600,00 \$

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATORZE MILLIONS NEUF CENT TRENTE ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Service d'aide à l'entreprise ..... 14 931 700,00 \$

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Ressources minières ..... 8 676 600,00 \$

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Développement économique et communautaire ..... 1 772 000,00 \$

**Mercredi 11 mai 2005**

---

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 145 800,00 \$

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SEPT CENT DIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Haute direction..... 710 200,00 \$

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS TRENTE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Programmes – Travail..... 17 030 300,00 \$

11.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DOUZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Immigration et multiculturalisme..... 12 664 800,00 \$

11.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT CENT TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 803 800,00 \$

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Administration et finances ..... 7 695 300,00 \$

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Services de soutien..... 1 497 900,00 \$

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUARANTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Opérations régionales..... 44 392 000,00 \$

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUARANTE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Programmes de conservation ..... 40 749 400,00 \$

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Gérance de l'environnement ..... 3 972 000,00 \$

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Institut international du développement durable ..... 1 145 900,00 \$

12.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Projets mineurs se rapportant aux immobilisations..... 5 542 600,00 \$

**Mercredi 11 mai 2005**

---

12.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SIX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 6 189 600,00 \$

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Administration et finances ..... 2 764 700,00 \$

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Aménagement du territoire et développement communautaire ..... 3 985 300,00 \$

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Soutien provincial-municipal ..... 9 886 700,00 \$

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Aide financière aux municipalités..... 154 238 000,00 \$

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Ententes Canada-Manitoba ..... 19 905 900,00 \$

13.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de VINGT-QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Initiatives stratégiques urbaines ..... 24 970 600,00 \$

13.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales ..... 4 394 400,00 \$

13.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION SEPT CENT TRENTE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Organisation des mesures d'urgence..... 1 730 400,00 \$

13.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 221 400,00 \$

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Administration et finances ..... 2 891 500,00 \$

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUARANTE-TROIS MILLIONS CINQUANTE-DEUX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs ..... 43 052 900,00 \$

**Mercredi 11 mai 2005**

---

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de ONZE MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Documentation et information ..... 11 720 500,00 \$

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Tourisme ..... 8 156 200,00 \$

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Subventions en capital ..... 3 575 000,00 \$

14.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 598 500,00 \$

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT-DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Administration et finances ..... 9 722 700,00 \$

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SOIXANTE-SIX MILLIONS CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes - Voirie et transports ..... 66 128 200,00 \$

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TRENTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes - Services gouvernementaux ..... 39 214 600,00 \$

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT VINGT-SEPT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Travaux d'infrastructure ..... 127 198 300,00 \$

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT QUARANTE-SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 146 649 200,00 \$

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Administration et finances ..... 5 485 600,00 \$

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE-TROIS MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Programmes scolaires ..... 25 933 100,00 \$

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de NEUF MILLIONS SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Bureau de l'éducation française..... 9 072 200,00 \$

**Mercredi 11 mai 2005**

---

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires ..... 185 198 000,00 \$

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de NEUF CENT CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Soutien aux écoles..... 905 557 100,00 \$

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ MILLIONS QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Ici Jeunesse ..... 5 047 000,00 \$

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQUANTE-DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Subventions en capital aux divisions scolaires ..... 52 578 500,00 \$

16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 463 400,00 \$

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Commission de la fonction publique..... 4 592 600,00 \$

17.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 66 300,00 \$

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SIX CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Administration et finances ..... 639 400,00 \$

18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-TROIS MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Initiatives relatives à l'énergie et au changement climatique ..... 2 433 000,00 \$

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DIX-HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Sciences, innovation et développement des entreprises ..... 18 150 000,00 \$

18.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Technologies de l'information et des communications du Manitoba ..... 26 312 200,00 \$

18.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de NEUF MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 9 255 500,00 \$

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION CENT ONZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Direction générale..... 1 111 200,00 \$

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de VINGT-DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Opérations..... 22 889 800,00 \$

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Subventions en capital ..... 6 356 500,00 \$

19.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 62 500,00 \$

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Administration, finances et responsabilisation..... 8 790 100,00 \$

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DIX-HUIT MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Élaboration de politiques, planification et soutien aux programmes ..... 18 213 300,00 \$

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DIX MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Main-d'œuvre de la santé ..... 10 322 900,00 \$

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TREIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Affaires régionales ..... 13 878 600,00 \$

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SOIXANTE-CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Vie saine et programmes de santé..... 65 905 800,00 \$

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIARDS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fonds d'assurance-maladie ..... 3 174 694 500,00 \$

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TREIZE MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances ..... 13 176 400,00 \$

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE-VINGT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Subventions en capital ..... 80 754 900,00 \$

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE MILLIONS VINGT-TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 4 023 700,00 \$

24.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de NEUF CENT TREIZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au SECRÉTARIAT MANITOBAIN DU MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES ET DU VIEILLISSEMENT EN SANTÉ sous le poste :

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé ..... 913 000,00 \$

24.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au SECRÉTARIAT MANITOBAIN DU MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES ET DU VIEILLISSEMENT EN SANTÉ sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 8 000,00 \$

25.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Administration et finances ..... 1 169 200,00 \$

25.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DOUZE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Services écologiques ..... 12 022 300,00 \$

25.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DIX MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Infrastructures et opérations ..... 10 924 200,00 \$

25.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Initiatives de gestion des ressources hydriques..... 3 430 000,00 \$

25.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION NEUF CENT NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba..... 1 909 300,00 \$

25.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Programmes de subventions en capital ..... 12 091 000,00 \$

25.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Projets mineurs se rapportant aux immobilisations..... 859 700,00 \$

25.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 5 963 900,00 \$

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SEIZE MILLIONS CENT TRENTE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Mise en œuvre de certaines ententes..... 16 130 300,00 \$

**Mercredi 11 mai 2005**

---

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Fonds des innovations de développement durable..... 3 400 000,00 \$

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant l'administration de la justice ..... 2 250 000,00 \$

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant la sécurité..... 300 000,00 \$

26.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre  
et augmentation générale des salaires ..... 13 500 000,00 \$

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Urgences diverses ..... 25 000 000,00 \$

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT CENT CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Provision pour les pertes et dépenses des sociétés  
de la Couronne et d'autres organismes gouvernementaux ..... 805 000,00 \$

**Mercredi 11 mai 2005**

---

28.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de ONZE MILLIONS CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Sport..... 11 153 800,00 \$

28.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 1 400,00 \$

34.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de VINGT-QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Enfants en santé Manitoba ..... 24 761 900,00 \$

34.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TREIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 13 400,00 \$

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de HUIT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Administration et finances ..... 869 800,00 \$

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Soutien aux collèges et aux universités..... 389 027 400,00 \$

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQUANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Aide aux étudiants du Manitoba ..... 54 425 000,00 \$

44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Formation professionnelle et éducation permanente..... 97 097 800,00 \$

44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TREIZE MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Subventions en capital ..... 13 720 600,00 \$

44.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations ..... 1 272 900,00 \$

B.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQUANTE-DEUX MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Assemblée législative..... 52 000,00 \$

B.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle..... 3 538 400,00 \$

B.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales..... 165 500,00 \$

B.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Conservation ..... 450 000,00 \$

B.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de CINQ CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Énergie, Sciences et Technologie ..... 547 000,00 \$

B.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Services à la famille et Logement ..... 2 417 700,00 \$

B.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS CENT QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Finances ..... 343 800,00 \$

B.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Santé..... 3 583 400,00 \$

B.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Justice..... 1 283 100,00 \$

B.11 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de TRENTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Transports et Services gouvernementaux..... 34 283 300,00 \$

B.12 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de DOUZE MILLIONS CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre  
et augmentation générale des salaires (crédits d'autorisation)..... 12 100 000,00 \$

B.13 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Conservation ..... 6 351 100,00 \$

B.14 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la somme maximale de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS NEUF CENT DIX-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Transports et Services gouvernementaux..... 94 917 600,00 \$

B.15 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 la somme maximale de QUATRE MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Gestion des ressources hydriques..... 4 000 000,00 \$

B.16 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 la somme maximale de CINQUANTE-SIX MILLIONS CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Élargissement du canal de dérivation du Manitoba ..... 56 100 000,00 \$

B.17 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 la somme maximale de SIX MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre  
et augmentation générale des salaires (crédits d'autorisation)..... 6 000 000,00 \$

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

---

M. le *ministre* SELINGER propose la première lecture du projet de loi 44 — *Loi d'exécution du budget de 2005 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2005* — dont l'objet a été indiqué.

---

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Avant la période des questions orales du 5 mai 2005, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a soulevé une question de privilège au sujet de commentaires faits par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse alors que ce dernier répondait à des questions pendant la période des questions orales le jour de séance précédant. Le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée, qui a déposé quelques documents pour appuyer sa déclaration, soutenait que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse avait menti et tenté de tromper l'Assemblée. Il a terminé son intervention en proposant que cette question de privilège soit renvoyée au Comité permanent des affaires législatives afin que soient étudiées des mesures disciplinaires devant être imposées au ministre de l'Éducation et député de Gimli. Le leader du gouvernement à l'Assemblée et le député de River Heights m'ont également conseillé au sujet de la question de privilège. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Je remercie les députés qui m'ont conseillé dans cette affaire.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. Il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée et qu'il y a lieu de saisir cette dernière de la question.

Pour ce qui est de la première condition, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a fait valoir qu'il avait soulevé la question le plus tôt possible et je le crois sur parole.

En ce qui a trait à la seconde condition, à savoir si la preuve a été faite qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée, il est important de déterminer s'il y a réellement eu atteinte au privilège dans le cas qui nous occupe.

Joseph Maingot déclare, à la page 251 du *Privilège parlementaire au Canada* (deuxième édition), que « [le] fait d'accuser un député d'avoir induit la Chambre en erreur relève de l'application du Règlement plutôt que de la question de privilège [...] ». De plus, les présidents du Manitoba ont déclaré que les députés soulevant une question de privilège devaient fournir une preuve d'intention. La présidente PHILLIPS a rendu une décision en ce sens en 1987, le président ROCAN a rendu sept décisions semblables entre 1988 et 1995 et la présidente DACQUAY a rendu pour sa part neuf décisions semblables entre 1995 et 1999. Dans une décision que celle-ci a rendue le 20 avril 1999, elle a déclaré qu'à moins qu'un député admette qu'il a, de propos délibéré, induit l'Assemblée en erreur, il est à peu près impossible de prouver que le député s'est rendu coupable d'une telle action. Dans un même ordre d'idées, le président adjoint SANTOS a rendu une décision en 2001 déclarant qu'il n'avait aucune preuve d'intention et j'ai moi-même rendu cinq décisions en ce sens entre 1999 et 2005.

En outre, le commentaire 494 de Beauchesne indique que « [l]es décisions des présidents établissent qu'une déclaration au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée. Néanmoins, il n'est pas irrégulier de critiquer modérément les déclarations d'un député parce qu'elles sont contraires à la vérité, quoiqu'il ne soit pas permis d'insinuer qu'elles le sont intentionnellement. Il est donc arrivé, rarement il est vrai, que la Chambre a dû accepter deux versions contradictoires d'un même événement ». Cette citation a été appuyée dans deux décisions du président ROCAN et quatre décisions de la présidente DACQUAY.

De plus, j'ai moi-même déclaré le 29 avril 2004 que dans une situation semblable, alors qu'une question de privilège avait été soulevée à la Chambre des communes concernant la véracité d'une réponse donnée par le président du Conseil du Trésor en comparaison à d'autres renseignements disponibles, le président Milliken a rendu le 19 février 2004 une décision dans laquelle il déclarait qu'il ne revient pas au président de se prononcer sur des faits étant donné qu'il s'agit d'une question sur laquelle l'Assemblée peut se forger une opinion pendant les débats.

Cette question s'avère d'une grande importance pour de nombreux députés à l'Assemblée et c'est donc très respectueusement que je conclus, en m'appuyant sur les autorités en matière de procédure et sur les décisions rendues par les anciens présidents, que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 32

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
HAWRANIK

LAMOUREUX  
LOEWEN  
MAGUIRE  
MITCHELSON  
PENNER  
REIMER  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 20

---

Avant la période réservée aux déclarations de député, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet des commentaires faits par le député de Russell.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Avant la période réservée aux déclarations de député, M. DERKACH invoque le *Règlement* et présente une motion de blâme contre le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
GERRARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LAMOUREUX  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 35

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GOERTZEN  
HAWRANIK  
LOEWEN

MAGUIRE  
MITCHELSON  
PENNER  
REIMER  
ROCAN  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 19

---

Avant la période réservée aux déclarations de député, M. DERKACH invoque le *Règlement* et demande que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse présente des excuses pour les actes qu'il a posés.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
GERRARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LAMOUREUX  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 34

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GOERTZEN  
HAWRANIK

LOEWEN  
MAGUIRE  
MITCHELSON  
PENNER  
REIMER  
ROWAT  
SCHULER  
TAILLIEU..... 17

---

La séance est levée à 17 h 34, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickers